



IMPORTANT : Précautions à prendre – Qualité d’eau du lac Tremblant

(Lac-Tremblant-Nord, le 8 septembre 2023) - La municipalité tient à aviser sa population que nous avons été informés ce matin de la possible existence de cyanobactéries dans le lac Tremblant. Un phénomène similaire a également été observé hier au lac Bibite.

Nous continuons de surveiller ces deux situations de très près.

Suite à la réception de cette information, un signalement a été fait auprès du ministère de l’Environnement pour une analyse de la situation et nous attendons les résultats pour le moment.

Entretemps, par mesures préventives, veuillez SVP prendre connaissance des recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux quant aux algues bleu-vert :

→ [Prévenir les effets des fleurs d’eau d’algues bleu-vert sur la santé | Gouvernement du Québec](#)

Nous vous invitons à être le plus prudent possible dans ce type de situation, il est important de suivre les recommandations et précautions indiquées par le ministère, notamment de ne pas boire l’eau du lac ni de se baigner.

→ Pour plus d’information sur le sujet : [Algues bleu-vert = cyanobactéries! | Gouvernement du Québec](#)

Si vous apercevez des particules inhabituelles à la surface du lac Tremblant, la manière la plus efficace de communiquer cette situation est de remplir le formulaire de constat visuel à cet effet et d’en informer la municipalité par la suite: [Formulaire - Constat visuel de la présence d'une fleur d'eau de cyanobactéries \(gouv.qc.ca\)](#).

Ce formulaire est transmis directement au ministère de l’Environnement.

Une mise à jour de la situation vous sera communiquée aussitôt que possible, nous soulignons la vigilance des résident(e)s ayant remarqué ce phénomène.

Merci de votre collaboration !